



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 89240

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'abandon des méthodes de lecture à départ global. Alors que dans une allocution du 7 décembre 2005 avait été affirmée, sans ambiguïté, la nécessité d'abandonner ces méthodes de lecture, décision approuvée par une grande majorité de Français, il semblerait logique de mettre en oeuvre des mesures concrètes pour appliquer cette réforme. Il s'agirait ainsi d'accompagner et de former les enseignants pour les aider à changer de pratiques dans l'apprentissage de la lecture. Or il constate que des résistances apparaissent, et ce au sein même de l'éducation nationale. En effet, au cours du séminaire sur l'apprentissage de la lecture organisé le 9 mars dernier, certains ont manifesté leur opposition à toute réforme de la lecture, refusant tout changement de pratiques. Il lui apparaît de ce fait important que le Gouvernement clarifie sa position afin d'aider enseignants et parents d'élèves à voir plus clair dans cette question des méthodes de lecture dont la maîtrise conditionne la réussite des élèves. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en place pour répondre aux attentes des enseignants et parents d'élèves en ce domaine.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fait de la maîtrise de la langue française la première composante du socle commun des connaissances et des compétences à l'école primaire. Dans ce contexte, il convient de tout mettre en oeuvre pour que l'apprentissage de la lecture par chaque élève soit sûr et rapide ; c'est ainsi que les maîtres doivent proposer des méthodes structurées qui conjuguent travail sur l'identification des mots et apprentissages des stratégies qui conduisent à la compréhension. Pour clarifier la situation, les programmes d'enseignement de l'école primaire ont été modifiés et la circulaire Apprendre à lire du 3 janvier 2006 n° 2006-003 publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 2 du 12 janvier 2006 précise les méthodes d'apprentissage de la lecture. L'arrêté du 24 mars 2006 modifie l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire afin de formaliser définitivement les instructions qui s'imposent à tous : « deux approches complémentaires seront utilisées : l'analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises et la synthèse, à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés... Au début du cours préparatoire, prenant appui sur le travail engagé à l'école maternelle sur les sonorités de la langue et qui doit être poursuivi aussi longtemps que nécessaire, un entraînement systématique à la relation entre graphèmes et phonèmes doit être assuré afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification possible. Il est indispensable de développer le plus vite possible l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots. Cet apprentissage exige de conjuguer lecture et écriture. »

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89240

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2946

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8420